

MAIRIE de MIOS

Mios, le 3 avril 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session ordinaire, en séance publique, le :

MERCREDI 10 AVRIL 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.



ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la décision n°8/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la ville de Mios, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour la désignation d'un bureau de contrôle dans le cadre de la réalisation des travaux d'agrandissement de la salle de restaurant (45 m²) et de construction d'un préau indépendant (70 m²) à l'école Ramonet de Lacanau de Mios.
2. Incorporation complémentaire dans le domaine public de la commune de Mios des voies et espaces communs des parcelles privées, cadastrées section AO, n^{os} 608, 616, 620 et 621 jouxtant le lotissement « Parc Hubert Martineau ».
3. Aménagement de l'échangeur A63/RD5-Route des Lasers.
Transfert au profit de la commune de Mios de l'entretien des plantations des 2 espaces intérieurs aux giratoires de cet échangeur.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, de signer tout document administratif se rapportant à cette opération.
4. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.
5. Travaux de génie civil des réseaux de télécommunications de la rue des Ecoles.
Adoption du programme de travaux suivant détail estimatif dressé par le SDEEG.
Passation d'une convention avec France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer la convention à intervenir à cet effet.
6. Convention de mise en œuvre du dispositif de signalisation des actions de sensibilisation concernant la circulation des véhicules terrestres motorisés de loisirs (VTM) entre le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la commune de Mios.
Habilitation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ce protocole d'accord.
7. Convention fixant les obligations particulières de la commune de Mios et de la SARL J. DARRIET, aménageur de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre, en ce qui concerne le principe de financement des travaux d'aménagement du giratoire de la ZAC et des travaux annexes.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ladite convention.
8. Acceptation d'un don de Monsieur Jean SAUGNAC et sa famille à la commune de Mios concernant des archives de 1848 intéressant notre commune.
9. Approbation des résultats de l'exercice 2012 du budget du service public local des transports scolaires.
10. Approbation des résultats de l'exercice 2012 du budget annexe de l'office de tourisme classé en catégorie 1 étoile.
11. Approbation des résultats de l'exercice 2012 du budget du service public local d'assainissement non collectif de la commune de Mios.
12. Approbation des résultats de l'exercice 2012 du budget annexe lotissements et aménagements.

13. Approbation des résultats de l'exercice 2012 du budget principal de la commune de Mios.
14. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013.
15. Vote du budget primitif 2013 du service public local des transports scolaires.
16. Vote du budget primitif 2013 de l'office de tourisme classé catégorie 1 étoile.
17. Vote du budget primitif 2013 du service public d'assainissement non collectif.
18. Vote du budget primitif 2013 lotissements et aménagements.
19. Vote du budget primitif 2013 de la commune de Mios comprenant le projet de modification de l'autorisation de programme n°2.
20. Fixation du tarif pour la billetterie du spectacle Les Frères Brothers.
21. Désignation de la SCP d'Avocats Puybaraud-Paradivin de Bordeaux pour assurer la défense de la commune de Mios dans l'instance portée tant en référé qu'au fond devant le Tribunal Administratif de Bordeaux : recours de Madame Irène MANO et Monsieur Jean-Paul LAFON contre la commune de Mios concernant le bien sans maître, référencé AP 73, sis au lieu-dit « Caze ».
22. Acquisition d'un broyeur afin de permettre d'assurer l'entretien des pistes forestières communales.